



## COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à 14h

### PROCES-VERBAL

Le Comité syndical s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à 14h00 au siège du Symalim.

#### Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

<b>Nombre de délégué·e·s :</b> 30	<b>Présent·e·s :</b> 20	<b>en droits de vote :</b> 69
<b>Nombre de droits de vote :</b> 105	<b>Pouvoirs :</b> 5	<b>en droits de vote :</b> 21.5
	<b>Votant·e·s :</b> 25	<b>en droits de vote :</b> 90.5

#### Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	<del>M. BENZEGHIBA</del>	<del>5</del>
	MME CREUZE	5 + 1.5
	<del>MME DEHAN</del>	<del>5</del>
	<del>MME EL FALOUSSI</del>	<del>5</del>
	M. GOMEZ	5 + 5
	<del>MME GROSERRIN</del>	<del>5</del>
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	<del>MME REVEYRAND</del>	<del>5</del>
	<del>M. SELLES</del>	<del>5</del>
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	<del>M. LARIVE</del>	<del>1,5</del>
	<del>MME TERRIER</del>	<del>1,5</del>
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	<del>3</del>
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	<del>2</del>
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	<del>M. MANCINI</del>	<del>1</del>
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1 + 5

**Ont donné pouvoir:-**

Madame Groperrin à Monsieur Vieira  
 Madame Terrier à Madame Creuze  
 Madame Reveyrand à Monsieur Gomez  
 Monsieur Benzeghiba à Madame Pommaz  
 Mme Dehan à Monsieur Athanaze

**Participaient également à la réunion :**

Symalim : M. Charles, Mme Bechoua, Mme Guibert, Mme Kassama,  
 Mme Pedoussaud, M. Trillat, Mme Vital

Ségapal : M. Maury

\*\*\*\*\*

Mme Creuze présente ses vœux aux élus, et ouvre la séance à 14h13 après vérification du quorum et énonciation des pouvoirs.

Mme Creuze désigne un-e secrétaire de séance : **Acceptation de Jean-Claude Ray**

**Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2023**

Cf. Procès-verbal du Comité du 7 décembre 2023 diffusé via Dematis le 24/01/2024  
 Aucune demande de modification reçue à ce jour

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2024-001 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2024-002 - Modification d'un représentant suppléant au sein du Comité Syndical du SYMALIM**

Monsieur Vladimir Da Silva Dias remplace M. Jean-Emmanuel Alloin, démissionnaire, en tant que représentant suppléant de la ville de Décines.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 2024-003 - Rapport d'orientation budgétaire 2024

Souhad KASSAMA présente le rapport d'orientation budgétaire (projection d'un document powerpoint sur lequel figure le support du RAO).

Bruno CHARLES précise que le compte administratif sera présenté cette année en juin, contrairement à ce qui se faisait les années précédentes où il était voté en même temps que le budget primitif.

Bruno CHARLES présente plusieurs hypothèses concernant les participations statutaires de fonctionnement : sans évolution ou augmentation basée sur les taux d'inflation de l'année 2023 pour l'exercice 2024. Une décision politique est nécessaire. La majorité des collectivités membres est défavorable à cette augmentation pour l'année 2024. Une décision de l'assemblée délibérante devra être prise lors du prochain comité syndical du 7 mars prochain.

Monsieur ATHANAZE indique que les communes ne seront pas d'accord car le budget des communes sera déjà voté. Il ajoute que la Métropole a voté son budget lundi donc, la discussion sur une hausse de la PSF devra avoir lieu pour 2025.

Bruno CHARLES précise qu'il y a un travail qui est en cours avec la Métropole de Lyon sur la question des finances du Symalim. La réévaluation de la PSF sera indispensable afin de pouvoir avoir un budget équilibré en 2025 compte tenu de la situation financière du Symalim qui se dégrade d'année en année.

Bruno CHARLES indique que, compte tenu du déficit structurel actuel (-500 k€), l'objectif du travail actuel avec la Métropole de Lyon est de proposer diverses solutions pour les mettre en œuvre en 2025. Il ajoute que le Symalim arrive au bout de ses réserves, que la situation est connue de tous et qu'il espère des solutions pérennes.

Monsieur GAITET demande si une augmentation de la subvention Woodstower est prévue. Bruno CHARLES répond que la proposition de subvention sera identique à celle de 2023, à savoir 80K€ en numéraire et 32K€ en prestations, sous réserve de la décision du comité syndical de mars.

Madame TOMIC demande si les recettes fonctionnement ont augmenté. Bruno CHARLES précise que les recettes sont identiques, qu'il y a quelques augmentations en recettes et en dépenses qui sont des écritures comptables.

Monsieur GOUBET indique qu'il est satisfait de cette démarche engagée avec la Métropole sur un modèle économique viable pour l'avenir. Il ajoute que cela avait été demandé il y a quelques mois et est ravi que la situation financière du Symalim soit saisie.

Concernant le travail qui est en cours avec la Métropole de Lyon, les communes de l'Ain précisent qu'elles doivent être représentées à moins que la Métropole ne se considère comme le leader financier. Bruno CHARLES précise qu'aucune décision n'a été prise à ce stade-là.

Monsieur GOUBET indique qu'il faudra définir qui parmi les élus du comité syndical devra participer à ce travail avec la Métropole. Il précise que les élus doivent être associés.

Monsieur GOMEZ intervient sur la hausse des participations. Il indique qu'on ne peut pas acter des hausses au moment du vote des budgets par les communes. Le problème qui se pose est le suivant : comment serait perçue une telle hausse par les communes membres du Symalim si elles ne sont pas associées ? La Métropole ne peut prendre seule une décision qui retomberait sur les communes. S'il doit y avoir une hausse de la PSF, l'ensemble des communes doivent donner leur accord.

Bruno CHARLES précise que c'est actuellement un travail technique. Monsieur GOUBET relève en précisant que ce n'est pas un travail technique mais politique.

Monsieur VIERA ajoute qu'aucun des vice-présidents n'a encore discuté de ces sujets. Ce sont uniquement les services de la Métropole et la direction du Symalim. Il n'y a pas eu une seule rencontre politique. Bruno CHARLES indique que le but de cette démarche est d'abord de poser les différentes hypothèses et ensuite, les élus du Symalim décideront.

Madame POMMAZ souhaite une vision réaliste de la Métropole.

Monsieur ATHANAZE indique que la Métropole est informée des difficultés relationnelles entre le Symalim et la SPL SEGAPAL. Il précise que si la Métropole est le financeur principal, elle ne souhaite pas pour autant « prendre la main » sur le Grand Parc. C'est le travail du nouveau directeur qui doit trouver des financements.

Monsieur GOUBET indique qu'il y a 2 problèmes : le problème financier du Symalim à court terme et un problème de fonctionnement entre le Symalim et la SPL SEGAPAL. Le second problème démontre qu'il est impossible de gérer ce parc correctement. Il faut de toute urgence régler ces problèmes de communication car des agents sont en arrêt maladie, de départs, de malaise des agents au sein des 2 structures. Ce contrat de DSP a été signé alors qu'il est mal rédigé et pas accepté. Cette DSP a créé plus de problèmes qu'elle n'en a solutionné.

Monsieur GOUBET demande à la présidente de solutionner ce problème au plus vite si on veut un modèle économique viable car il y a des personnes qui veulent partir.

Madame CREUZE, Présidente, répond que cette nouvelle DSP bouscule les relations entre délégant et délégataire, il faut accepter cette chose. Au niveau du personnel Symalim, Madame CREUZE en est consciente et elle fait en sorte que cela se règle au plus vite.

Madame CREUZE précise qu'elle est parfaitement au courant de cette situation et qu'à sa demande un groupe de travail technique a été mis en place avec la métropole afin de savoir comment fonctionner entre le Symalim et la Segapal.

Madame POMMAZ qu'il y a un besoin de clarification : est-on dans le DSP ou une quasi-régie ? Qui commande ? Qui donne les directives ? Le mélange DSP et quasi-régie ne fonctionne pas.

Madame CREUZE indique avoir enclenché des choses pour régler la situation rapidement afin d'assainir les relations entre les 2 structures.

Monsieur VIERA précise au sujet du contrat de DSP qu'il a été signé dans le cadre d'un marché sans mise en concurrence, c'est donc de facto une quasi-régie. Il ne croit pas que ce soit la DSP qui ait enclenché toutes ces tensions. Il ajoute que le Symalim a hérité de tensions qui existaient déjà et que la situation ne vient ni des directeurs, ni de la nouvelle DSP.

Monsieur THIEBAUD indique que les tensions vont crescendo que la manière de fonctionner ne va pas et que poser des objectifs au fur et à mesure pourrait être une solution.

Monsieur GOMEZ revient que l'évolution des participations statutaires et indique qu'il ne pourra pas y avoir de hausse sans l'accord des collectivités et pas seulement de leurs représentants au sein du comité syndical. Si demain, il faut augmenter les participations, il faudra aller voir les maires. Cette décision ne peut être prise en comité syndical.

Monsieur Gomez est conscient des tensions depuis 2012. Il rappelle que le mandat actuel a débuté avec la remise en cause du maintien d'une DSP. Pour Monsieur Gomez, le principe doit être une DSP et non une quasi-régie.

Monsieur RAY dit qu'il faut se recentrer sur les objectifs prioritaires, sur l'essentiel, sur les valeurs socles et sur les orientations indiquées dans le Plan directeur entre 2005 et 2015. Il y a un travail en commun à faire avec la Segapal. Nous voulons le bien du Grand Parc, donc fixons les priorités.

Monsieur GOUBET indique de l'avènement de cette DSP est le point d'orgue des difficultés. Il ajoute que c'est bien de rédiger tout un tas de directives mais il ne faut pas oublier que cela va s'appliquer à des humains, on n'y arrivera pas aux forceps. Ce changement de DSP est extrêmement délicat sur le plan humain. Les ressources humaines marchent sur ces œufs, il faut faire adhérer le personnel. Le changement de pratique est difficile à accepter. Pourquoi ça coince et où ça coince ? On est loin des objectifs

Bruno CHARLES indique qu'il faut se rappeler quelles sont les règles de droit et quelles sont les intentions politique avec une lecture commune. Quand je suis arrivé au Symalim, j'ai constaté un tas de non-dits. Je vais essayer de régler cela avant l'été. Les conflits aujourd'hui sont posés et sont ouverts. J'espère qu'à l'automne, il y aura un consensus avec les collectivités.

Madame POMMAZ indique qu'il y a un problème de fonctionnement entre les 2 structures, qu'il y a un problème humain à régler et que les gens sont perdus. Madame POMMAZ s'adresse à Madame CREUZE en lui disant que si elle ne veut pas le voir, c'est son choix – Mettons nous autour de la table et réglons problème après problème.

Madame CREUZE répond qu'elle s'en est rendue compte du souci entre les deux directeurs c'est pourquoi, j'ai demandé de l'aide à la Métropole qui est bien au fait de ce dysfonctionnement. Je fais confiance aux 2 directeurs.

Monsieur ATHANAZE ajoute que ce problème de personnes entraîne des conséquences sur le reste. Le tort ne revient pas aux 2 personnes. Il y a une frustration, il souhaite que les projets qui nous tiennent à cœur aboutissent. Il indique que c'est une période de crise et qu'il rejoint Monsieur GOUBET. Il conclut en indiquant que si les agents sont en souffrance, les élus ont également une responsabilité.

Madame POMMAZ indique que le bureau des vice-présidents de la Segapal souhaite rencontrer le bureau des vice-présidents de la Symalim depuis vers novembre ou décembre 2023. Qu'ils ne demandent que ça.

Madame CREUZE indique à Madame POMMAZ qu'il n'y a pas eu de demande écrite et qu'au bureau syndical tout le monde était d'accord sur cette demande.

Bruno CHARLES précise qu'on ne peut pas résumer la situation à un conflit de personnes. Il est personnellement content que les choses soient posées et qu'il faut les objectiver. C'est un conflit structurel. Il m'avait été indiqué de remettre le Symalim dans son rôle de pilotage. On a hérité d'une situation, l'objectif est de régler pour l'automne le conflit de relation des 2 structures.

Monsieur GOMEZ dit qu'on ne peut pas résumer ce problème à la relation entre les 2 directeurs.

Monsieur BRISSARD indique qu'il y a 2 volets qui s'entrecroisent. L'aspect financier : les divers scénarios proposés doivent être validés politiquement. L'échéance de l'automne est très tardive par rapport aux enjeux financiers. Il est content que les services de la Métropole s'impliquent mais au-delà de cet accompagnement extérieur, il y a un travail à faire. Dans cette situation de conflit, dire que c'est le Symalim qui décide, c'est raide. Quelle que soit la décision, les élus représentés dans les 2 structures doivent se mettre d'accord sur le chemin à prendre sans que le personnel ait des injonctions contradictoires. Tant qu'on ne sentira pas cette dynamique on ne trouvera personne pour mettre de l'argent en plus.

Monsieur CHAPUIS ajoute que si dans quelques mois rien n'a bougé, la ville de Lyon ne rajoutera pas d'argent. Nous sommes toujours dépités de ne pas savoir à quoi servent nos participations.

Monsieur GAITET indique qu'il n'est pas comptable mais qu'il sait lire et qu'il est un vieil élu du parc. Il indique qu'ils ont mis en place avec la Segapal une comptabilité analytique limpide, précise et claire pour celui qui la lit. Doit-on remettre en cause les chiffres ? Ou est-ce qu'on leur fait confiance ?

Monsieur RAY indique que les élu.es manquent d'information.

Monsieur ATHANAZE indique que la réunion Directeurs/Présidents s'est très mal passée – Demande de réunion refusée. Les propos DU Président de la Segapal étaient très forts et qu'il est sorti de cette réunion avec un malaise.

Monsieur VIEIRA répond en disant qu'aucune demande de réunion n'a été refusée.

Madame POMMAZ ajoute qu'il faut faire une réunion pour mettre à plat les choses et travailler sur l'avenir du Grand Parc. Les élus et le directeur de la Segapal demandent de rencontrer les élus du Symalim. Madame POMMAZ précise que si les propositions ne sont pas étudiées et que les chiffres sont contestables, il faut les informer. Il faut aller dans le cœur des problèmes.

Monsieur VIEIRA répond qu'il entend ce que disent les élus.

Madame CREUZE informe les élus qu'elle reviendra vers le Président de la Segapal sur les sujets évoqués et problématiques évoqués par les élus durant ce bureau.

Madame POMMAZ propose un débat sur les problématiques en petit comité. Elle ajoute que l'argent ne peut pas tout régler, qu'il y a la question de l'humain sur ces questions et beaucoup de personnes qui sont en mal-être.

Monsieur VIEIRA indique que le problème est que la DSP n'est pas acceptée, ce qui engendre des soucis. Il y a également le problème des locaux...et que rien n'est indiqué dans la DSP précédente, ni dans la nouvelle à ce sujet.

Monsieur THIEBAUD précise que dans la nouvelle DSP, c'est le Symalim qui décide sur l'ensemble des points importants. Dans les faits, il lui semble qu'il faut réaffirmer l'ordre hiérarchique.

Monsieur QUINIOU explique qu'il y avait un Syndicat et une société d'économie mixte (SEM). Les 2 structures étaient en difficulté financière : une SPL a été créé en lieu et place de SEM – seul moyen pour ne pas ouvrir à concurrence. A partir de la SPL : fonctionnement analogue comme faisant partie d'une collectivité territoriale. La Segapal, c'est le Symalim – il ne peut pas y avoir d'opposition. Il est de fait – le poids de l'histoire, on continue à les opposer. Monsieur QUINIOU indique qu'il est resté volontairement en retrait de cette discussion sur les conflits.

L'activité de la SPL est l'activité du Symalim.

Monsieur RAY ajoute que la Segapal a envie de s'autonomiser.

Monsieur QUINIOU précise que la SPL est une structure de droits privé – c'est le rôle des directeurs et présidents de régler la situation- On doit fonctionner sur un schéma normal. Normalement dans une SPL, il n'y a pas de vice-présidents.

Monsieur RAY note que les 2 structures fonctionnent malgré tout comme l'atteste le label Ecojardin pour l'Iloz'. Tout n'est pas arrêté sur le Grand Parc, ce n'est pas vrai, les choses avancent.

Monsieur FISCHER ajoute que cela fonctionne bien mais nous...2026, on ne paie plus les factures – Le problème financier est à régler en urgence.

Monsieur ATHANAZE indique qu'il est très inquiet de la dégradation au sein des équipes.

Monsieur GOUBET précise que les problèmes humains sont le reflet des difficultés de fonctionnement entre les 2 services Segapal et Symalim – Le problème humain est à régler rapidement. Le plus grand challenge : les relations humaines.

Bruno CHARLES indique que l'on a 6 mois pour proposer solution financière et de gouvernance.

Monsieur BRISSARD dit que ce n'est pas le même sujet.

Bruno CHARLES répond en disant que le problème est posé et que sur le « qui fait quoi », les élu.es décideront.

Madame CREUZE finit par indiquer que les craintes des élus sont entendues. Un bureau de regroupement est à mettre en place rapidement.

Monsieur RAY a insisté sur le fait qu'une discussion nécessaire. Ce que confirme Madame CREUZE.

Monsieur GOUBET : le quotidien provoque des affrontements. Le problème ce ne sont pas les grands projets.

Monsieur GAITET qu'il a échangé avec la Préfète de l'Ain au sujet de la dégradation des berges et qu'elle a été a pris à cœur cette situation suite aux crues. Il informe qu'un train a été mis à l'arrêt car l'eau touchait les rails. Une réunion est programmée le 7 mars prochain par la préfète de l'Ain et informe qu'il serait mieux que les élus du Symalim y soient invités et présents.

Bruno CHARLES indique que le Symalim continue son désendettement et ajoute qu'une intercommission finances pour laquelle tous les élus seront conviés, est prévue sur février pour arbitrer sur les nouvelles opérations d'investissement 2024.

15h55

Départ de Monsieur CHAPUIS qui donne pouvoir à Monsieur RAY.

Départ de Monsieur TOMIC qui donne pouvoir à Monsieur BRISSARD.

Madame CREUZE indique le rapport d'orientation budgétaire ne se vote pas, que le comité syndical soit en juste en prendre acte.

La délibération relative au ROB est donc adoptée à l'unanimité.

#### **2024-004 Association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics » : convention année 2024**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2024-005 Création d'un poste d'ingénieur territorial principal permanent suite à un avancement de grade.**

M. Charles précise que cela concerne Marion Guibert qui passerait ingénieure principale, tout en sachant que son poste est financé à 88% par l'agence de l'eau et EDF.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2024-006 Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale proposée par le cdg69**

Mme Kassama rappelle que l'adhésion est gratuite. On ne paie que si on utilise cette mission.

M. Goubet relève l'importance de la prendre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2024-007 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.f) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône à Miribel Jonage, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2024**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2024-008 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour les travaux préalables à la 2<sup>ème</sup> expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage**

Mme Guibert précise que cette opération est largement subventionnée : 48% par l'Agence de l'eau – 40% par l'EDF, avec un autofinancement de 12% du côté du Symalim.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Pommaz à 16h03 qui donne pouvoir à M. Gaitet  
Départ de Mme Le Gren à 16h03 qui donne pouvoir à M. Vermeulin

**2024-009 Natura 2000 - Demande de financement pour l'animation 2024 – RECTIFICATIF**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2024-010 Implantation d'un pylône radiotéléphonique dans la zone équestre, sur la commune de Miribel**

M. Trillat explique que Free avait effectué une première demande en avril 2021 : leur souhait était de couvrir l'autoroute A42, sur la commune de Miribel.

Après analyse du dossier, le Symalim leur a fait une nouvelle proposition afin d'éviter la multiplication des pylônes, et en négociant au mieux les nouvelles implantations.

Une proposition a été validée par le bureau du Symalim, sous réserve, entre autres, que la redevance d'occupation soit réévaluée.

Free a donné son accord sur la zone proposée par le Symalim, zone située dans un périmètre éloigné du captage des eaux. Il y aurait donc sur le Grand Parc 3 pylônes et 6 contrats.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2024-011 Réalisation sur le Grand Parc d'une mesure compensatoire de SYTRAL Mobilités**

M. Trillat explique que le chantier du T9 pour le franchissement du canal de Jonage, dans le secteur de Croix-Luizet implique une compensation écologique. Un accord a été trouvé entre le Sytral et le Symalim pour la mise en œuvre de cette compensation sur le Grand Parc. Le site proposé est le site de Gravier Isard où il existe un vaste parking et une piste en tout venant, non goudronnée.

M. Trillat précise que Sytral Mobilités prend en charge financièrement les travaux de mise en œuvre. Cette convention ne comportera pas de contrepartie financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point d'information : CITEO

M. Charles indique que le bilan de cette opération est très bon.

Mme Vital présente un power point sur ce point d'information et ajoute que le Parc souvent cité en exemple. C'est un travail en commun avec les 2 structures.

Départ de M. Fischer à 16h18

Départ de M. Gaitet à 16h27



Mme Creuze rappelle la date du prochain Comité Syndical qui se tiendra le 7 mars 2024 à 14h

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Creuze lève la séance à 16h28

Catherine CREUZE  
Présidente



Jean-Claude RAY  
Secrétaire de séance

